

# MULTIACCUEIL DE MONTIVILLIERS

## CRECHE ET HALTE D'ENFANTS



# PROJET PEDAGOGIQUE

*Menu pour bien nourrir un enfant :  
Un saladier de patience  
Une louche de tendresse  
Un brin de fermeté.*

## 1. ROLE DE LA STRUCTURE

Le rôle des crèches et des haltes d'enfants est d'accueillir le jeune enfant durant le temps d'activité professionnelle des parents ou de façon occasionnelle afin de travailler la séparation mère-enfant tout en découvrant la vie en collectivité. Il s'agit de proposer un accueil de qualité afin de favoriser et contribuer au mieux au développement des capacités motrices, intellectuelles et sensorielles naissantes.

Une étroite collaboration avec les parents nous paraît indispensable pour un travail de qualité avec les enfants, ils sont notre point d'ancrage, les plus à même de répondre à nos interrogations concernant les habitudes ou réactions de leur enfant. C'est la raison pour laquelle notre conception de l'accueil du jeune enfant englobe la famille toute entière et que l'un de nos objectifs prioritaires est un travail de communication avec les familles qui contribue à un meilleur accueil de l'enfant. En effet si les parents parviennent à se sentir suffisamment en confiance pour nous confier leur enfant, l'enfant se sentira à son tour suffisamment en confiance parmi les professionnelles qui l'accueilleront et s'occuperont de lui.

Bien sûr, la connaissance du développement de l'enfant, un cadre de vie adapté et du personnel compétent sont nécessaires pour répondre au mieux à tous ces besoins. C'est la raison pour laquelle il est important de coordonner tous ces éléments et de mener un travail d'équipe reposant sur un projet pédagogique adapté.

## 2. LES OBJECTIFS

Nous savons que l'enfant évolue par paliers dans des domaines bien différents. Il ne peut entreprendre toutes les explorations à la fois. Chaque enfant organise ses progressions motrices, intellectuelles et sensorielles en fonction de son caractère, de sa sensibilité, de sa famille, du milieu dans lequel il vit, du contexte familial du moment...

### 2.1. Les besoins spécifiques de l'enfant :

- **Le besoin de sécurité :**

L'enfant doit être à l'aise et doit se sentir en confiance avec les adultes qui l'encadrent, dans les différents lieux de vie (coin sieste, salles d'activités, coin repas, jardin, toilettes) tout en ayant des repères plus personnels (sa chambre, son lit, son doudou, un personnel régulier...). Il est donc indispensable que les lieux aient été pensés au préalable par l'équipe éducative afin d'aménager des lieux sécurisants qui vont permettre aux enfants de s'adapter plus facilement avec un rythme de vie régulier.

- **Le besoin d'espace d'expression libre :**

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement. Pour ce, les locaux ont été aménagés en différents espaces de liberté comme le coin poupées-dinette, le coin lecture, le coin « mécanique », la salle de psychomotricité ou la salle plus spécifiquement réservée aux bébés. Ils vont pouvoir y trouver un espace d'initiatives libre à chaque personnalité, un espace qui leur permettra aussi de s'isoler selon leur humeur du moment ou leur état de fatigue. C'est donner à chacun la possibilité de trouver sa place, d'exister à part entière au milieu d'un groupe.

- **Le besoin d'autonomie :**

L'enfant doit pouvoir se sentir libre de choisir suivant ses envies, ses affinités ou ses goûts. Il doit pouvoir jouer avec le copain ou le jeu qui l'attire ou faire l'activité -ou pas- qui lui sera proposée. L'attitude de l'encadrement est très importante, tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée. L'enfant apprend petit à petit à faire seul, les adultes le sollicitent en ce sens, le responsabilisent, l'incitent à exprimer ses envies et ses besoins afin qu'il découvre ses capacités mais aussi ses limites dans le but de favoriser son développement physique, intellectuel, sensoriel et affectif mais aussi sa capacité d'initiatives et sa confiance en lui.

Toutefois il va de soi que l'autonomie a des limites : ce sont les règles de vie de la structure, de la famille... on ne peut pas toujours faire ce que l'on veut. Poser un cadre à l'enfant est également l'un des éléments qui vont lui permettre de se sentir en sécurité, d'avoir des repères et par là même de limiter l'agressivité entre enfants. En effet quand un enfant sait ce qui est permis ou non il est beaucoup moins dans la recherche de limites, il sait ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Il est donc moins en recherche de sécurité et donc plus disponible pour les découvertes, les apprentissages et les échanges.

- **Le besoin de socialisation :**

Cette ébauche de socialisation débute très tôt. En effet il n'est pas rare de voir un bébé de 6 mois échanger un jouet avec un autre enfant plus âgé qui lui aura tendu cet objet. De même nous pouvons régulièrement observer des pleurs chez un bébé de 12 mois en réaction aux pleurs d'un autre bébé. Entre 15 et 18 mois un enfant est capable de venir prendre par le cou un autre enfant qui sera en train de pleurer. Ces exemples nous montrent à quel point un enfant est très tôt réactif et sensible à l'attitude ou aux sentiments de ses pairs.

Au sein d'un multi-accueil l'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, les repas, la sieste). Il participe à des jeux et des activités où il apprend à respecter les autres et à communiquer.

L'existence de règles stables et constantes et de rituels va rassurer l'enfant et le contenir. C'est également dans sa relation à l'adulte, en s'identifiant à lui que l'enfant va construire ses relations sociales. Si l'enfant s'est senti regardé, écouté et entendu il pourra alors à son tour écouter et respecter autrui. Ce besoin de socialisation nous paraît d'autant plus important qu'il conditionne le devenir et l'intégration de ce futur adulte au sein de la société. C'est pourquoi nous sommes vigilants à la qualité du lien de l'adulte à l'égard de l'enfant. Une régularité des adultes présents auprès d'un groupe défini d'enfants nous paraît primordiale pour créer avec l'enfant des liens sécurisants qui vont l'aider à prendre conscience de lui-même, des autres et à les respecter. Cette constance va également l'aider à découvrir la maîtrise de soi et donc à développer la confiance en soi qui permettra l'apprentissage de la socialisation. Bien entendu une réceptivité de la part de l'adulte est nécessaire à cet apprentissage. L'adulte se doit de verbaliser et de positiver les attitudes et réactions de l'enfant quand bien même celles-ci seraient inadaptées. Tout est dans la manière de verbaliser un événement. L'enfant a le souhait d'être compris, d'être accepté. C'est pourquoi la verbalisation, la communication jouent un rôle prépondérant dans l'apprentissage de la socialisation.

### 3. NOTRE PRATIQUE PEDAGOGIQUE

Pour que l'enfant puisse sereinement investir le monde qui l'entoure, donc avoir une autonomie physique, il faut que l'enfant soit bien physiquement (sommeil, faim...) et psychologiquement (relation parents / enfants, séparation...), qu'il se sente en sécurité auprès des personnes qui l'entourent, qu'il ait un temps de jeu suffisant et régulier, dans un espace où l'aménagement et le matériel favorisent une activité autonome. C'est la raison pour laquelle notre équipe pédagogique a fait le choix de prioriser trois champs afin de répondre aux besoins de l'enfant :

- **Repères affectifs**

Il nous apparaît primordial de faire attention à ce que le personnel soit permanent auprès des enfants, que leur présence soit régulière afin que les enfants puissent s'habituer aux adultes qui les entourent mais aussi et surtout que le personnel soit à même, autant que faire se peut, de répondre aux attentes et besoins des enfants en ayant une connaissance de leurs habitudes, de leur rythme, de leur centres d'intérêts.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place des professionnels référents pour chaque groupe afin d'aider les enfants, aussi bien que pour les parents, à se repérer dans les personnes qui les encadrent.

- **Repères spatio-temporels**

Il est important que les enfants aient une connaissance voire une reconnaissance des lieux dans lesquels ils sont accueillis afin qu'ils s'y sentent bien, qu'ils s'y sentent rassurés et en « territoire connu » où ils auront leurs coins préférés pour jouer, pour dormir, pour rêver ou encore pour faire un câlin. En effet quand le besoin de sécurité est comblé, l'enfant peut rester concentrer sur son jeu ou son activité et se construire à son rythme. C'est la raison pour laquelle une pièce est attribuée à chaque groupe même si les enfants ont l'opportunité de se rencontrer régulièrement au cours de la journée pour favoriser les relations transversales qui permettent aux grands d'aider les

plus petits et aux plus petits d'essayer de faire comme les grands. Ces principaux moments se situent essentiellement autour des repas, dans les temps de retour au calme et lors des arrivées et départs de la journée.

Enfin la répartition d'enfants en petits groupes permet de réduire les causes d'agressivité. L'agencement des lieux de vie de chaque groupe d'âge aide à l'assimilation des règles et contribue à définir un cadre pour chaque enfant accueilli ce qui permet également aux professionnels de ne pas être sans cesse dans le rappel des règles mais bien davantage dans une relation d'échanges constructifs.

De même, la journée est toujours organisée sur le même rythme de façon à ce que les enfants puissent se repérer, si ce n'est dans le temps, du moins dans le déroulement de leur journée. En effet chaque changement de pièce ou d'activité peut parfois être mal vécu par certains enfants qui perdent ainsi leurs repères ou qui n'ont tout simplement pas envie de terminer ce qu'ils étaient en train de faire. Aussi l'équipe des professionnels met un point d'orgue à toujours prévenir les enfants du changement d'activité ou de pièce qui va s'opérer peu après afin que celui-ci puisse mieux anticiper, appréhender la situation.

- **Relation de confiance avec la famille**

Dès son arrivée l'enfant peut se sentir en insécurité du fait du départ imminent de son parent. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le fait qu'il est primordial de prendre le temps d'installer son enfant à la crèche ou à la halte et de discuter avec le personnel accueillant. Nous nous mettons à la disposition des parents aux heures d'arrivées afin qu'ils puissent transmettre aux adultes qui vont accueillir leur enfant les éléments nécessaires à un accueil de qualité. De même il est important de prévenir son enfant de son départ (ainsi que de son retour à tel moment de la journée) afin que celui-ci ne soit pas surpris de la disparition de son parent sans y avoir été préparé au préalable. En effet une bonne appréhension du départ conditionne pour beaucoup le déroulement de la journée de l'enfant car il se sentira sécurisé affectivement. Ayant connaissance de certains éléments le professionnel pourra également davantage verbaliser auprès de l'enfant ce qui aura été vécu lors de l'accueil.

Ces mêmes rituels sont primordiaux le soir au retour du parent. Il est important que le parent prenne le temps de retrouver son enfant et vice-versa. L'équipe prendra le temps de raconter le déroulement de la journée, les anecdotes ou les progrès de leur enfant.

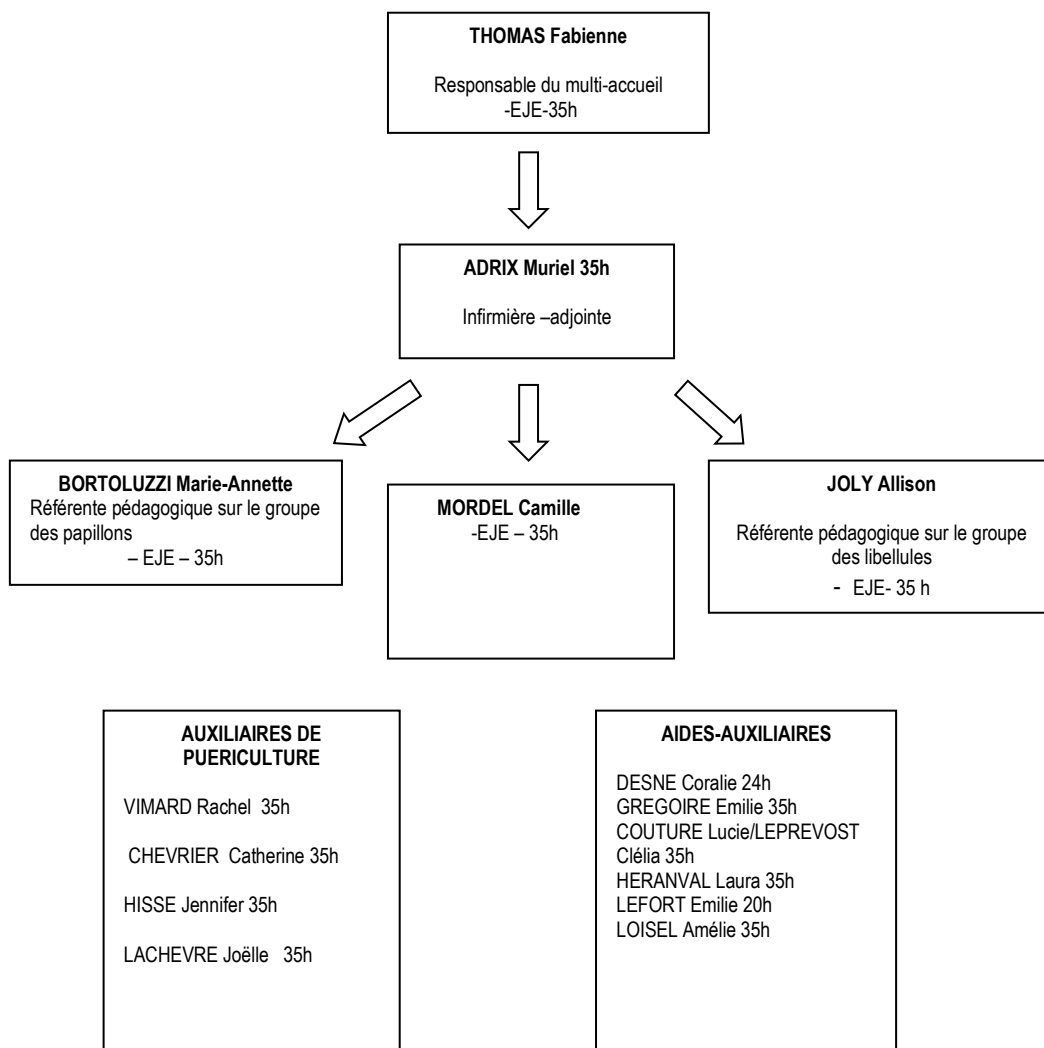
En effet ce n'est que dans un cadre d'échanges réciproques qu'une relation de confiance peut s'établir, relation de confiance qui nous paraît primordiale pour une bonne prise en charge de l'enfant et surtout un bien-être de celui-ci sur les temps d'accueil.

#### **4. LES MOYENS**

- **Le Personnel**

- Il assure une présence sécurisante et affective
- Il est le garant des règles de vie
- Il a un rôle de prévention, il est attentif à l'enfant, à son développement et son épanouissement.
- Il est également le partenaire des parents pour une meilleure acceptation de la séparation et un meilleur accueil de leur enfant

## COMPOSITION ET ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU MULTIACCUEIL :



### AUTRES INTERVENANTS :

**DOCTEUR STOLLER**  
Pédiatre référent

**Mme DICQUEMARE**  
psychologue qui intervient pour les  
analyses de pratiques 1 fois par mois

2 agents d'entretien  
Dont 1 à mi-temps pour la  
restauration

Soit une équipe composée de 18 professionnelles.

## • Les locaux

« Pour qu'un homme puisse grandir, ce dont il a besoin c'est du libre accès aux choses, aux lieux, aux méthodes, aux événements, aux documents. Il a besoin de voir, de toucher, de manipuler, je dirais volontiers de saisir tout ce qui l'entoure dans un milieu qui ne soit pas dépourvu de sens » Ivan ILLICH

Nos locaux, répartis sur une surface de 395m<sup>2</sup> sont constitués de la manière suivante :

Locaux	Surfaces
une salle d'accueil	33 m <sup>2</sup>
une salle de repas	39m <sup>2</sup>
une cuisine	23m <sup>2</sup>
une salle de propreté	25m <sup>2</sup>
une biberonnerie	7m <sup>2</sup>
Une salle repos bébés	14m <sup>2</sup>
5 chambres entre	10 et 17 m <sup>2</sup> chacune
une salle d'activités	19m <sup>2</sup>
Un espace d'animation	51 m <sup>2</sup>
Un second espace d'animation	45 m <sup>2</sup>
le bureau de la direction	11m <sup>2</sup>

A cela s'ajoute un jardin clos à ciel ouvert de 375 m<sup>2</sup>

A propos des salles d'activités et d'animation, ce sont des espaces d'expériences sensori-motrices conçus pour accueillir les enfants. Concevoir un aménagement, c'est essayer de créer un territoire où tout est possible, avec un minimum d'interdits, espaces où chaque catégorie d'âges peut trouver à satisfaire ses besoins, ses intérêts. Nous disposons de deux grandes salles, l'une à dominante motrice et la seconde à dominante plus posée, où nous avons aménagé des petits coins de jeux permanents en fonction des différents centres d'intérêts des enfants et du moment de la journée.

Ce type d'aménagement offre à l'enfant la possibilité de choisir ses activités en fonction de ses envies et de ses besoins, mais il favorise aussi l'intervention des adultes auprès d'un nombre réduit d'enfants dans un des coins proposés.

Cet aménagement n'a rien de définitif. Il est régulièrement modifié afin de s'adapter au mieux aux enfants présents. Les objectifs autour de cet aménagement sont les suivants :

- liberté d'action dans un cadre sécurisant
- aide et soutien adapté de l'adulte par rapport aux besoins différents des enfants.
- respect des consignes de chaque atelier
- communication et relations, amorce de la socialisation et du langage

L'adulte est donc là pour guider, proposer, rassurer pendant que les enfants vont découvrir, explorer, essayer, imiter et, grâce au groupe, vont évoluer, se découvrir de nouvelles capacités et de ce fait vont prendre de plus en plus d'assurance et avoir confiance en eux.

Dans les salles de jeux, des petits coins sont installés tout en sachant que chaque coin a son histoire, son centre d'intérêt propre à chaque enfant où la liberté d'expression et de déplacement prend alors tout son sens. De plus les enfants ont besoin de se retrouver par tous petits groupes au fur et à mesure de la journée car la collectivité est difficile à gérer toute une journée pour des tous petits.

**Nous avons donc organisé les espaces de la façon suivante :**

- **Le coin « jeux éducatifs »**

C'est un petit coin où l'enfant peut s'installer pour jouer avec du matériel éducatif (jeux d'encastrement, de transvasement...) en présence d'un adulte pour développer et perfectionner ses capacités intellectuelles sensorielles ou motrices (motricité fine).

- **Le coin « garage-bricolage »**

C'est un petit coin très apprécié où l'enfant peut laisser libre cours à son imagination où l'on peut retrouver des enfants de divers âges.

- **Coin « dinette et poupées »**

Ce coin est très utilisé car les enfants (les garçons comme les filles) prennent plaisir à imiter. Il apparaît toute une symbolique autour de cet espace, reproduction et extériorisation de ce qui est vécu à la maison autour du repas, du coucher, de la toilette...

- **Coin bibliothèque**

Des tapis, des petits canapés, un poste pour écouter de la musique, des étagères avec des livres, tout cela crée un coin où les enfants peuvent- seuls ou accompagnés - profiter d'un petit moment calme où le livre est alors le maître en ces lieux de plaisir et de détente.

- **Une pièce activités manuelles**

Elle est disponible afin de pouvoir mener une activité tranquillement avec un effectif réduit d'enfants. L'éclatement du grand groupe est parfois nécessaire pour éviter une trop grande tension, des affrontements. Cela permet aussi d'avoir une relation plus privilégiée avec un petit groupe d'enfants le temps d'une activité qui, du coup, sera aussi plus spécifiquement adaptée à l'âge des enfants concernés. Dans cette pièce tout est possible comme activité : peinture, graphisme, pâte à modeler, musique ...

- **La salle des bébés/ salle de détente**

Cet espace est réservé pour les bébés. C'est un endroit où les enfants qui ne marchent pas encore peuvent jouer, découvrir en toute sécurité au contact d'autres enfants du même âge, mais aussi avec les grands qui viennent les voir. Ce contexte nous apparaît être un moyen propice pour accueillir un bébé dans un cadre de holding satisfaisant et favorable à la relation et à l'éveil du très jeune enfant.

A cet âge l'éveil sensoriel se fait tout au long de la journée, tout est prétexte à une nouvelle découverte...y compris dans les activités du quotidien qui rythment la journée d'un bébé que sont les repas, le change et les temps plus ou moins importants de veille. Les temps de jeux libres « classiques » ne sont pas posés, institués de manière aussi formelle que pour les plus grands mais l'équipe encadrante s'attache tout de même à proposer un espace propice à toutes les découvertes et apprentissages individuels afin que chaque bébé puisse développer ses compétences à son rythme, en fonction de son âge.

L'adulte est donc là pour mettre à disposition du matériel éducatif, pour rassurer, pour sécuriser mais aussi pour stimuler, pour encourager pendant que l'enfant goûte, écoute, observe, touche bref... découvre le monde.

Enfin, il est à préciser que nos locaux ont été conçus architecturalement pour pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap et que notre aménagement intérieur ne présente aucun empêchement à ce que nous puissions les accueillir dans de bonnes conditions. Par ailleurs notre projet actuel est de pouvoir faire intervenir au sein de notre structure le personnel médical qui travaille habituellement avec ces enfants dans le but de travailler dans un autre registre que celui de l'individualité et de les voir évoluer dans un contexte de socialisation.

Nous nous attachons également à ce que les enfants, ainsi que leurs parents, vivent le mieux possible leur accueil au sein de notre structure, qu'ils puissent se sentir intégrés et non « regardés » comme étant différents. En effet il ne suffit pas d'accueillir un enfant en situation de handicap pour que celui ci soit intégré. Il faut également qu'il y ait une adaptation réciproque des enfants entre eux et de l'enfant avec les adultes qui vont l'accueillir. C'est la raison pour laquelle là encore la communication avec les familles joue un rôle primordial ainsi que la communication entre les familles, notamment par le biais du comité petite enfance ou des café-débats.

- **Notre fonctionnement quotidien**

Dans la vie quotidienne tout peut être source d'apprentissage, de découverte, d'expérience. L'enfant est en perpétuelle activité. Il est difficile d'imaginer pour un adulte tout ce qui peut se passer dans la tête d'un enfant quand il joue au niveau psychologique, moteur, sensoriel ou intellectuel.

- **La période d'adaptation**

Elle permet tout d'abord aux parents et à leur enfant de faire connaissance avec un nouveau lieu. C'est un moment très particulier où parents et enfant vont apprendre à se séparer et à trouver de nouveaux repères notamment auprès des professionnelles. C'est également un temps où les parents vont pouvoir transmettre des informations concernant leur enfant afin que les professionnelles puissent le prendre en charge en ayant les données nécessaires. Le parent va pouvoir poser toutes les questions sur le mode de prise en charge de son enfant au sein de la structure. C'est également le moment où le parent va devoir accepter qu'un autre adulte s'occupe de son enfant et où le professionnel va apprendre à connaître la famille, ses habitudes, ses inquiétudes mais aussi ses certitudes et ses souhaits.

Pour l'enfant c'est un moment particulier où il va devoir accepter de se séparer de papa-maman et trouver de nouveaux repères (des lieux, des personnes, des façons de faire...). Les enfants possèdent une extraordinaire capacité d'adaptation si on leur laisse le temps de s'adapter au changement et de le comprendre. C'est également une manière de prendre confiance en eux.

- **L'accueil**

C'est un moment privilégié où l'encadrement a un rôle important dans une relation individualisée avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation. L'encadrement souhaite établir de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial au jour le jour de l'enfant et de pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques. Par ailleurs, il propose un temps d'adaptation à l'enfant pour lui permettre de gérer le stress lié à la séparation. Il accueille l'enfant, lui parle, lui explique que son papa ou sa maman s'en va, l'écoute, le rassure et lui apprend à dire bonjour aux copains, et aux adultes présents. Il lui propose de faire un signe à son parent à la fenêtre pour qu'il se rassure par rapport à la notion de présence et d'absence. Le soir, parents et enfants doivent avoir le temps de se retrouver, les éléments importants de la journée sont transmis aux parents par le biais d'échanges verbaux avec le personnel ou du cahier de transmission qui est rempli par les professionnelles mais aussi par les parents s'ils souhaitent laisser une information particulière.

- **Les moments de la vie quotidienne :**

Ce sont pleins de petits moments qui s'enchaînent et qui ont une grande importance. Ils structurent et apportent aux enfants les repères dont ils ont besoin. Ces moments vont leur permettre d'être rassurés et d'anticiper, selon leur âge, sur le déroulement de la journée. C'est la raison pour laquelle le rythme de la journée, toujours identique, est travaillé en équipe et réétudié régulièrement.

**Quelques moments plus particuliers ressortent d'une journée :**

- **La toilette :**

C'est un moment idéal pour apprendre à reconnaître ses affaires, apprendre à se laver les mains, faire pipi tout seul...

C'est également un temps privilégié pour apprendre à reconnaître les différentes parties de son corps, faire des jeux de devinettes sur le schéma corporel.

Le change des bébés est également un moment de communication et d'échanges individualisés privilégiés, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

- **L'acquisition de la propreté :**

Cette acquisition ne peut être envisagée qu'après l'acquisition de la marche. Il faut surtout que l'enfant ait envie d'être propre et soit prêt. C'est également une manière de faire plaisir –ou pas- à l'adulte. C'est la raison pour laquelle cela reste une acquisition très fragile car influençable par tout événement émotionnel (naissance d'un frère, d'une sœur, divorce, problèmes familiaux, décès...).

C'est un apprentissage qui doit se faire en douceur et qui nécessite une continuité entre la maison et la structure d'accueil. Élément essentiel du bien-être et de l'autonomie de l'enfant, l'acquisition de la propreté est également



amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise de sphincters). L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents. Au début l'enfant imite les plus grands, des points de repères sont établis dans la journée (après le repas, après la sieste.). Progressivement l'enfant apprend à demander lui-même.

- **L'habillement :**

Pour les plus grands il va s'agir de commencer à reconnaître ses affaires, d'installer son sac au porte-manteaux choisi, d'enlever ou de mettre son manteau tout seul, de mettre ses chaussures tout seul ou d'aider un plus petit.

C'est également un moment d'encouragement et de stimulations de la part des professionnelles qui valorisent ainsi les savoirs faire et les progrès de chaque enfant.

- **Le sommeil :**

Ce qui se passe le plus souvent, c'est que les bébés vivent chacun à leur rythme : très nombreux petits sommeils entrecoupés par les repas, très souvent en décalage avec « les grands et les moyens ».

Par contre les moyens et les grands acquièrent un rythme assez semblable basé autour des repas de midi et du goûter, mais surtout de l'unique sommeil de l'après midi. Bien sûr, chacun a ses petites habitudes, mais dans l'ensemble, l'organisation de la journée se structure autour d'un rythme toujours identique. Dans le respect des rites d'endormissement (présence dans le lit du doudou, de la tétine, conte ou chanson pour préparer à l'endormissement, ...), ce moment délicat de la journée peut très bien se passer. La présence d'un adulte dans les chambres aide à rassurer l'enfant.

Bien évidemment chaque enfant pourra emmener son doudou et /ou sa tétine pour ces moments très intimes où l'enfant se retrouve « seul » avec lui-même. De même, les enfants seront toujours couchés dans la même chambre et le même lit, notamment pour les enfants accueillis dans le cadre de la crèche. A ce propos nous disposons de différentes sortes de lits en fonction de l'âge des enfants, ceci afin de développer leur autonomie dans leur déplacement tout en respectant leur sécurité physique.

C'est également un moment où l'enfant apprend à respecter le sommeil des autres en faisant le moins de bruit possible au réveil tant que des petits copains dorment encore.

- **Les repas :**

C'est un moment de découverte au niveau du goût, où l'on apprend à manger seul, à rester assis le temps du repas... C'est également un moment de plaisir et de socialisation.

Nous poursuivons en général ce qui se fait à la maison : alimentation mixée ou morceaux, introduction de différents aliments en fonction de l'âge... Il est fréquent que les premiers repas soient un peu « difficiles » pour l'enfant. Cadre nouveau, personnes nouvelles, confrontation à un groupe d'enfants... Mais très vite le repérage se fait et l'enfant se sent plus à l'aise et accepte que l'on s'occupe de lui.

Pour que le repas reste un temps calme, agréable et d'échanges entre enfants et avec les adultes, les repas se font en deux temps. Un repas est d'abord servi pour les moyens puis un second repas pour les grands.

Pour les bébés le repas est pris en fonction du rythme de chacun, en fonction des temps de veille et de sommeil.

- **Le jeu :**

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de l'individualité de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux, les jeux symboliques (coin poupée par exemple) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Le jeu « libre », où l'adulte n'intervient que pour sécuriser ou pour participer au jeu, prend beaucoup de place dans la journée d'un enfant comparé au temps réel où il s'investit dans une « activité dirigée ». Ce sont des moments où l'enfant choisit son activité, choisit ses partenaires de jeu, où les initiatives individuelles ont toutes leur place.

La liste des possibilités d'expériences est infinie car les enfants, de par leurs personnalités différentes, innoveront en matière de découvertes et d'expérimentations du monde. L'adulte est là pour assurer la sécurité, qu'elle soit physique ou affective, pour assurer une présence, un accompagnement en veillant toujours à ne pas être intrusif dans le jeu de l'enfant, en veillant à ne pas « orienter » le jeu de l'enfant si ce dernier n'en fait pas la demande.

- **Le Cadre éducatif**

- ***Le respect des règles de vie en collectivité***

De par le nombre d'individus et d'éducatrices différentes, il faut établir un code de vie pour que chacun apprenne à connaître les limites de la structure et puisse y vivre en toute sécurité. Il y a des choses que l'on peut faire mais il y a aussi des interdits, ceci pour le bien de chacun et de tous. L'établissement de règles est pour notre équipe pédagogique synonyme d'un cadre éducatif structurant pour les enfants accueillis.

Le plus important est la cohérence au niveau de l'équipe par rapport à une situation donnée pour que les enfants ne soient pas désorientés (tout interdit a une raison explicable qu'il est nécessaire de faire comprendre à l'enfant).

A partir de ces réflexions et des situations qui peuvent se produire, nous adaptons au mieux notre comportement car l'un des principaux objectifs de notre mode d'accueil est l'épanouissement des enfants.

- ***Un objectif d'épanouissement***

Notre rôle est d'apporter des « nouveautés » à l'enfant pour qu'il découvre de plus en plus de choses, mais tout sera fonction de son envie de progresser, de son rythme d'assimilation. Parfois il est nécessaire de reprendre, ré-expliquer, refaire avec un enfant mais c'est notre rôle ...La stimulation peut avoir un apport très positif dans la mesure où elle ne pousse pas l'enfant chaque fois jusqu'au bout de ses limites. L'échec peut être enrichissant s'il n'est pas « permanent ». Il est important de laisser l'enfant agir seul, nous ne devons en aucun cas jouer à sa place.

Par ailleurs les activités « dirigées » sont de brèves périodes où nous pouvons travailler avec un petit groupe d'enfants. Cela facilite notre intervention auprès de chacun, éventuellement un soutien. Sachant le peu de temps de concentration, sur une même activité, que peuvent avoir les jeunes enfants, il nous faut sans cesse renouveler l'intérêt, se servir de ce qu'ils font pour prolonger l'activité, ajouter de nouvelles techniques.... Nous nous devons de les stimuler pour que l'activité ne soit pas vécue comme n'ayant aucun intérêt éducatif.

L'activité doit être faite dans un but éducatif et non pas pour les « occuper ». Dans chaque domaine du développement de l'enfant les propositions d'activités sont faites en fonction de l'âge (une même technique peut être perfectionnée au fur et à mesure que l'enfant grandit) et en fonction des saisons et de certains événements (carnaval, Noël, fêtes des mères et des pères, ...).

Les enfants ramènent leurs créations chez eux mais parfois celles-ci servent aussi à la décoration du multi-accueil.

***Dans une activité, de nombreuses notions et apprentissages dans des domaines bien différents sont abordés :***

- ***Les sens :***

L'ouïe est développée par le biais de la musique, des jeux de reconnaissance, des bruits familiers, des cris d'animaux, les chansons, les histoires.

L'odorat : jeu autour des odeurs, petits sacs parfumés, confection de pâtisserie

Le toucher : toutes les activités de manipulation, peinture, pâte à modeler, sable, eau, terre, pâtisserie, jardinage, semoule...

Le goût : jeu de reconnaissance des saveurs : sucré, salé, doux, acide...

La vue : livres, photographies, marionnettes, jeux d'observation.

- ***Le développement moteur :***

Les activités psychomotrices proposées ou exploitées à partir d'une situation sont illimitées en nombre, avec ou sans matériel, avec ou sans musique. L'essentiel est qu'elles soient adaptées à l'âge des enfants.

Jeux de ballons, cerceaux, courses à pieds ou à vélo, sauts, parcours psychomoteur, rondes...

Pour ce qui est de la motricité fine, la préhension, la coordination oculo-manuelle, un éventail de petits jeux éducatifs sont à notre disposition : enfilage, laçage, piquage, assemblage, peinture, collage ...

- ***Le développement cognitif :***

En plus de tout ce que peuvent apporter les jeux éducatifs en association d'idées, de reconnaissance d'images, de couleurs, de formes, les expériences motrices et sensorielles apportent de nouvelles connaissances complémentaires pour appréhender le monde.

- ***Le développement socioculturel***

Cela peut être développé chaque fois que nous avons l'occasion de faire venir des intervenants au sein du multi-accueil (que ce soit des parents ou des personnes extérieures) ou de sortir à l'extérieur de la structure pour se rendre à la bibliothèque ou au marché par exemple. Nous poursuivrons nos actions passerelles avec les écoles.

- ***La socialisation, l'autonomie***

Elle se trouve développée à tout moment de la vie quotidienne mais aussi durant les activités libres ou dirigées si nous les laissons agir seuls et que nous leur apportons un cadre propice à l'exploration et la découverte.

## **5 EN GUISE DE CONCLUSION**

Avec une équipe pluridisciplinaire et un cadre défini pour le mieux être de l'enfant, nous pouvons ainsi mener de nombreuses activités adaptées à chaque enfant. Mobilisé autour du projet pédagogique, le fonctionnement de l'équipe est renforcé par l'apport de compétences complémentaires, médecins, psychothérapeute afin d'offrir à l'enfant un accueil le plus propice à son développement et à son évolution en collectivité.

Travailler avec les parents, poursuivre et renforcer notre communication avec les familles sont, pour nous, les préalables à une bonne prise en charge des enfants. C'est la raison pour laquelle une large place leur est faite, tant dans la mise en place d'activités liées au projet pédagogique que dans le fonctionnement associatif. C'est dans ce cadre que la coordinatrice responsable des projets liés à la petite enfance a pour mission d'accompagner et renforcer le comité de parents existant à l'AMISC.

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

(Document remis aux parents lors de l'inscription préalable)

## 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Multiaccueil est géré par le centre social AMISC, situé 1 rue des grainetiers 76290 MONTIVILLIERS. Tel : 02.35.13.10.60.

Président : Patrice PIETRE ; Directrice : Sandrine DUMESNIL

Le Multi-accueil, est agréé pour 40 enfants en accueil occasionnel et en accueil régulier ayant entre 3 mois et 4 ans. Son implantation est située sur le quartier des salines à Montivilliers.

## 2. FONCTIONNEMENT

Le multi-accueil réunit dans un même lieu les services d'une crèche collective et d'une halte-d'enfants. Le Centre Social AMISC souhaite ainsi répondre aux besoins des familles en matière de garde permanente, temporaire ou occasionnelle des jeunes enfants.

### 2.1. Capacité d'accueil

Afin d'adapter le fonctionnement de la structure aux besoins évolutifs des parents, la répartition des accueils permanents et temporaires pourra varier de 5 places, toujours en respectant notre capacité maximale de 40 berceaux.

De plus, conformément au décret n°2006-1753 du 23 décembre 2006, des accueils d'urgence sont possibles dans le cas d'une situation d'urgence médicale ou sociale (rupture brutale d'un mode de garde, difficultés familiales particulières), professionnelle (emploi, formation professionnelle...) ou imprévue. Ceci est valable pour la crèche comme pour la halte. L'urgence devra être justifiée.

Un enfant handicapé ou atteint de maladie chronique pourra être accueilli aussi bien dans le cadre de la halte que de la crèche après accord du médecin référent selon des modalités à définir avec les parents et la directrice, au besoin avec l'appui d'un projet d'accueil individualisé (PAI)

### 2.2. Modalités des accueils :

#### Au sein de la Crèche Collective

Dans le cadre de cet accueil régulier, nous proposons d'établir un contrat pour préciser les besoins d'accueil, les absences et période de fermeture :

Une priorité est donnée aux contrats à temps plein.

Les contrats sont établis pour une année du 1er septembre au 31 août. Des contrats peuvent être établis en cours d'année si des places se libèrent.

Le contrat d'accueil fixe les engagements de chacun (parents et établissement) durant le temps où l'enfant fréquente l'établissement : l'amplitude journalière de l'accueil, les jours réservés par semaine, fermeture de la structure ou congés des parents (dans la limite de 6 semaines de congés, au-delà nous proposons un arrêt du contrat avec reprise éventuelle après) avec un préavis de 3 mois.

Pour toute modification ou fin du contrat, les parents doivent informer la direction par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre signature. Un préavis d'un mois sera respecté pour les cas de force majeure (licenciement) et de deux mois concernant les autres cas (vacances, convenance personnelle). En cas de non respect de cette disposition, l'absence et le préavis seront facturés.

Toute absence sera facturée y compris pour une absence due à une maladie. En revanche, au delà des trois premiers jours, l'absence sera déduite après présentation d'un certificat médical. En cas d'hospitalisation les absences sont déduites dès le 1<sup>er</sup> jour.

Des ½ journées ou journées supplémentaires peuvent être accordées sur demande écrite en fonction des disponibilités sur la période concernée.

### Au sein de la Halte Garderie :

Cet accueil occasionnel consiste à accueillir les enfants de Montivilliers et du canton à raison de 2 demi-journées par semaine voire quatre s'il reste des places disponibles sur la semaine en cours et des besoins des familles.

Les réservations pour les familles Montivillonnes peuvent se faire sur une période de quinze jours et sur une période d'une semaine pour les familles du canton.

- Toute réservation non honorée est due.
- Aucune absence ne pourra être déduite pour la journée en cours sauf en cas d'hospitalisation de l'enfant.

Dans ces périodes d'ouverture il est possible de réserver soit la demi-journée complète soit par tranches horaires c'est à dire de 8h30 à 10h30 ou de 10h30 à 12h00 pour le matin et de 13h30 à 15h30 ou de 15h30 à 17h00 pour l'après-midi. Des réservations à l'heure sont possibles en fonction des places disponibles.

### 2.3. Les horaires

Horaires d'accueil de la crèche collective :

Jours	Horaires d'ouverture
Lundi	7h30 - 18h30
Mardi	7h30 - 18h30
Mercredi	12h00 - 18h30
jeudi	7h30 - 18h30
vendredi	7h30 - 18h30

Horaires d'accueil de la halte

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12 h00	13h30 - 17h00
Mardi	8h30 – 12 h00	13h30 - 17h00
Mercredi	13h30 - 17h00	
Jeudi	8h30 – 12 h00	13h30 - 17h00
Vendredi	8h30 – 12 h00	13h30 - 17h00

*Cette organisation nous permet de proposer des repas aux enfants accueillis en Halte en fonction des places disponibles.*

### 2.4. Période estivale et fermeture annuelle

#### **Période estivale**

Il est à préciser que durant les mois de juillet et août, nous assurerons une ouverture continue autour d'une capacité globale d'accueil de 20 enfants, ceci afin d'adapter notre fonctionnement en fonction des congés des familles. Il sera demandé aux parents de prévenir la structure deux mois à l'avance de leurs dates de congés afin que la direction puisse répartir et organiser au mieux l'accueil des enfants sur cette période. La direction s'assurera donc que les congés des familles seront également répartis sur les deux mois d'été afin d'assurer une cohérence entre la prise en charge des enfants halte et celle des enfants crèche.

#### **Fermeture**

La structure est fermée complètement **une semaine** par an durant les vacances de Noël. Les dates de fermeture sont affichées trois mois à l'avance sur le panneau d'affichage situé à l'entrée du Multiaccueil.

### 2.5. Les locaux

Nos locaux, répartis sur une surface de 395m<sup>2</sup> sont constitués de la manière suivante :

Locaux	Surfaces
une salle d'accueil	33 m <sup>2</sup>
une salle de repas	39m <sup>2</sup>
une cuisine	23m <sup>2</sup>
une salle de propreté	25m <sup>2</sup>

une biberonnerie	7m2
Une salle repos bébés	14m2
5 chambres entre	10 et 17 m2 chacune
une salle d'activités	19m2
Un espace d'animation	51 m2
Un second espace d'animation	45 m2
le bureau de la direction	11m2

A cela s'ajoute un jardin clos à ciel ouvert de 375 m2

## 2.6. La restauration

Nous assurons la restauration pour 25 repas journaliers, du lundi au vendredi. Les repas sont réalisés et livrés par un prestataire externe agréé. L'ensemble du personnel est formé autour du respect des **méthodes HACCP** (Hazard Analysis Critical Control Point). Ce système permet d'identifier, évaluer et maîtriser les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments. Une professionnelle identifiée parmi les personnes formées est chargée du service quotidien des repas.

Les repas et goûters sont à la charge financière de la structure et adaptés à l'âge de chaque enfant.

## 3. MODALITES D'INSCRIPTION

Le multiaccueil est ouvert aux familles de Montivilliers et du Canton. Une priorité est fixée pour l'accueil des enfants Montivillonnais.

En cas de demandes multiples, une commission d'admission constituée de représentants de la Ville de Montivilliers, de la CAF du Havre et de représentants de l'association gestionnaire, statuera sur les priorités d'admissions en fonction de critères complémentaires joints en annexe.

### 3.1. Constitution du dossier

Le dossier doit comporter :

- La fiche d'inscription
- Une photocopie du vaccin DTP
- Un certificat médical d'aptitude à entrer en collectivité
- Le carnet de santé (à fournir également lors de la visite médicale d'admission puis des visites régulières avec le médecin)
- Une autorisation des deux conjoints autorisant les soins ou l'hospitalisation en cas d'urgence ou encore l'administration de paracétamol en cas de douleur ou fièvre
- Une photocopie de l'avis d'imposition de l'année précédente à renouveler chaque année au mois de janvier. Les parents s'engagent par ailleurs à informer la structure le plus rapidement possible de tout changement de situation professionnelle
- Une photocopie du jugement concernant les droits de garde en cas de divorce ou de séparation
- Une attestation d'assurance au nom de l'enfant à renouveler chaque année
- Le récépissé de la prise de connaissance et accord du règlement de fonctionnement
- Un chèque de caution de 50 euros pour les enfants accueillis à la halte et d'un montant équivalent à un mois de forfait- crèche pour les enfants accueillis dans le cadre de la crèche collective. Ce chèque pourra être encaissé en cas de non paiement des factures.
- Une autorisation parentale pour l'administration des médicaments

*Toute déclaration inexacte concernant l'autorité parentale, la déclaration de ressources, le lieu d'habitation etc..., nous obligera à suspendre tout accueil au sein de la structure. La structure a également une autorisation pour consulter le service CAFPRO. Cette possibilité s'exerce bien entendu dans le cadre d'un strict respect du secret professionnel concernant ces données.*

### 3.2. Adhésion

Une adhésion annuelle (septembre à août) à l'AMISC est obligatoire. Elle ouvre l'accès aux services du multi-accueil ainsi qu'aux autres services de l'AMISC. Elle est fixée à 6 euros pour l'année 2016.

### 3.3. Contrat d'accueil

Celui-ci spécifie les horaires d'accueil et les périodes annuelles réservées pour l'accueil des enfants en crèche

## 4. LES TARIFS

Le financement de cet établissement est assuré par la ville de Montivilliers et la Caisse d'Allocations Familiales du Havre. La participation des familles est calculée en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge, en référence au **barème établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)**. Votre tarif personnalisé sera donc étudié lors de l'inscription de votre enfant.

### 4.1. Les barèmes (réévaluables annuellement)

Tableau des tarifs horaires à titre indicatif **pour l'année 2016** :

<b>Barèmes de la CNAF</b>	<b>1 enfant</b>	<b>2 enfants</b>	<b>3 enfants</b>	<b>4 enfants et plus</b>
Taux en %	0,060	0,050	0,040	0,030
Plafond des ressources mensuelles prises en compte (en euros)	4811.83	4811.83	4811.83	4811.83
Plancher des ressources mensuelles prises en compte (en euros)	629.13	629.13	629.13	629.13
<b>Tarif Maximum (en Euros/heure)</b>	<b>2,91</b>	<b>2,42</b>	<b>1,94</b>	<b>1,45</b>
<b>Tarif Minimum (en Euros/heure)</b>	<b>0,39</b>	<b>0,32</b>	<b>0,26</b>	<b>0,19</b>

Pour les familles d'enfants en situation de handicap le barème national des participations familiales prévoit l'application du taux d'effort immédiatement inférieur.

### 4.2. La facturation

Une facturation mensuelle sera effectuée à terme échu. Le paiement doit avoir lieu en début de mois, avant le 10 de chaque mois. Les paiements doivent être remis à la directrice ou son adjointe. Un état récapitulatif des paiements effectués pendant l'année est remis aux parents en février de l'année suivante pour l'établissement de leur déclaration annuelle de revenus (frais de garde).

Les règlements peuvent s'effectuer en espèces, par chèque ou en chèques CESU à la condition que ces derniers n'entraînent pas de frais de gestion pour le Centre Social.

#### **Principes généraux de la crèche :**

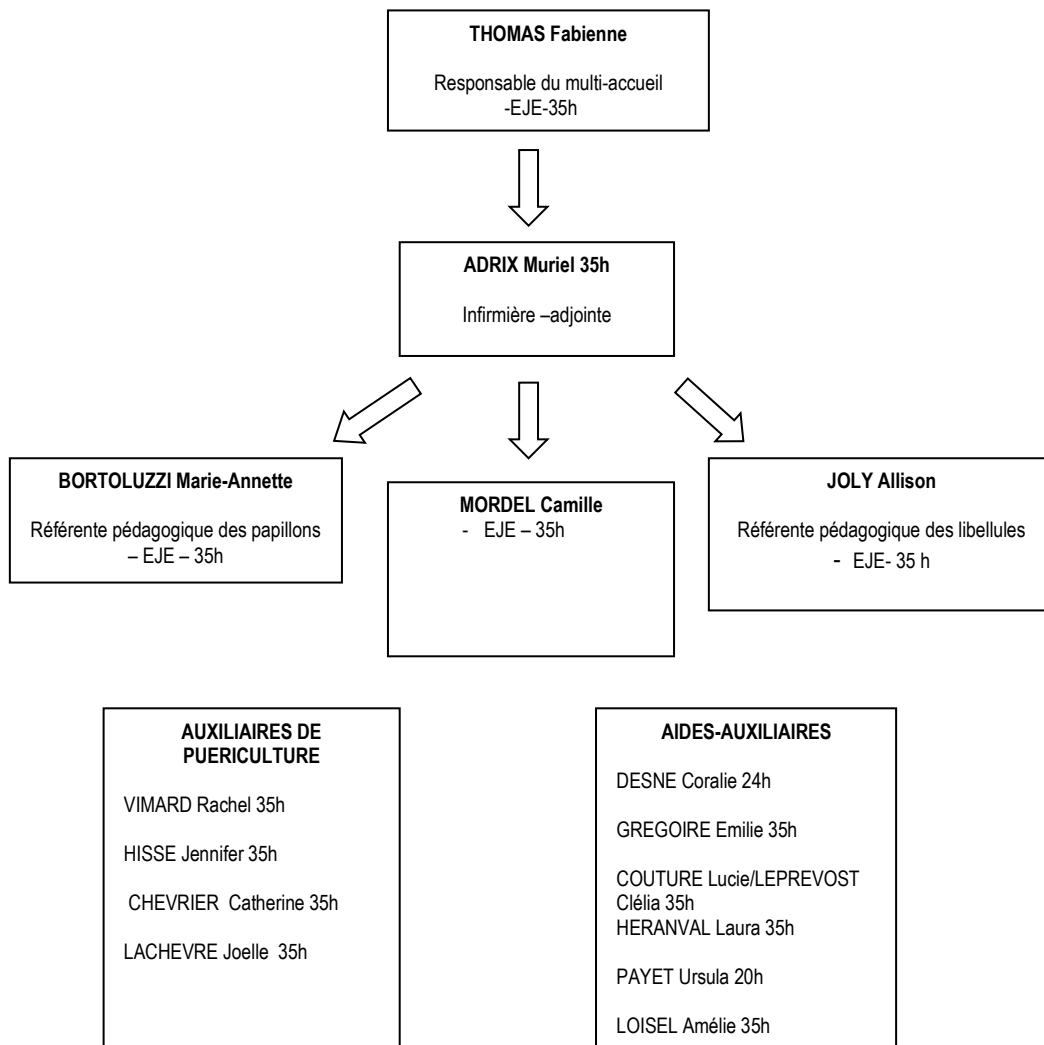
Tout se fait en référence au contrat d'accueil passé avec les parents lors de l'inscription de l'enfant à la crèche. La demande de reconduction de ce contrat doit être faite 2 mois minimum avant la fin du précédent contrat.

#### **Principes généraux de la halte :**

- Toute heure entamée est dûe
- Toute réservation non honorée est dûe
- Aucune absence excusée le jour même ne pourra être déduite sauf en cas d'hospitalisation de l'enfant.
- Chaque famille s'engage à signaler le départ définitif de l'enfant (entrée à l'école, déménagement...) afin de clôturer son dossier administratif et d'établir la dernière facture. En cas de non paiement la caution sera encaissée.

### 3 L EQUIPE PROFESSIONNELLE

#### 5.1 Organigramme fonctionnel :



#### AUTRES INTERVENANTS :

**DOCTEUR STOLLER**  
Pédiatre référent

**Mme DICQUEMARE**  
psychologue qui intervient pour les  
analyses de pratiques 1 fois par mois

2 agents d'entretien  
Dont 1 à mi-temps pour la  
restauration



## 5.2 Le rôle des professionnels

L'ensemble du personnel du multiaccueil est placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice du centre social AMISC.

**La Responsable du Multiaccueil** est chargée d'assurer le suivi comptable et administratif de la structure.

- Elle est garante du projet global du Multiaccueil (projet pédagogique, règlement de fonctionnement, protocoles ...)
- Elle a une autorité fonctionnelle à l'égard des responsables des deux modes d'accueil
- Elle a pour mission d'assurer et renforcer le lien avec les partenaires et les familles.
- Elle a pour rôle de renforcer le travail des responsables de chaque mode d'accueil et de faciliter la conduite d'un projet ouvert et participatif conformément aux orientations de l'association.
- Elle réalise, avec les responsables, la planification des tâches et l'emploi du temps du personnel
- Elle gère les budgets alloués en collaboration avec le directeur du centre social
- Elle gère les facturations et encaissements
- Elle organise et veille à la qualité des prestations externes (restauration, animations pédagogiques)
- En collaboration avec les responsables pédagogiques, elle assure le suivi de l'entretien et de la maintenance des locaux
- Elle élabore les statistiques
- En cas de besoin, elle viendra renforcer l'équipe au plan de l'encadrement pédagogique des enfants.

### **L'adjoite du multiaccueil**

Elle travaille avec les éducatrices de jeunes enfants pour une bonne mise en œuvre du projet pédagogique. Ensemble, elles veillent à l'application des protocoles et du règlement de fonctionnement.

En son absence, c'est l'infirmière qui assure les fonctions de direction sur ses missions de gestion du personnel, le suivi de l'entretien des locaux, de la qualité des prestations externes, l'encadrement pédagogique, elle assure le lien avec les partenaires et les familles.

- Elle apporte son concours à la directrice et aux responsables pédagogiques
- Elle est l'interlocuteur privilégiée du médecin référent
- Elle est également l'interlocutrice privilégiée des parents sur les questions sanitaires

Elles contribuent à l'éveil, l'autonomie et la socialisation de l'enfant au travers des différentes activités proposées, en cohérence avec le projet pédagogique

### **Les éducatrices responsables pédagogiques (Halte d'enfants et Crèche)**

#### ***Au niveau des familles :***

- Elles accueillent les familles
- Elles écoutent les parents, les accompagnent dans le domaine de la prévention (travail de partenariat avec la PMI), du développement et de l'éducation de leur enfant, elle crée un climat de confiance.
- Elles s'assurent du bon suivi paramédical (traitements médicaux, régimes alimentaires,) fait par l'infirmière ou le médecin référent.

#### ***Au niveau de l'encadrement :***

- Elles collaborent à la planification des tâches et à l'emploi du temps de leur équipe
- Elles impulsent et conduisent les projets du multi-accueil
- Elles participent à la formation du personnel
- Elles coordonnent les actions et animations de l'équipe pédagogique, ses réflexions au service du bien-être des enfants
- Elles favorisent l'expression de chacun et valorise les compétences individuelles
- Elles régulent les éventuels conflits au sein de l'équipe

#### ***Au niveau de la gestion :***

- Elles tiennent les registres des enfants et du personnel à jour
- Elles veillent à la qualité de l'entretien et de la maintenance des locaux
- Elles veillent à la qualité de la restauration

### ***Le rôle des Educatrices de Jeunes Enfants, sur le plan éducatif :***

- Elles favorisent l'éveil, l'autonomie et la socialisation de l'enfant au travers des différentes activités proposées, en cohérence avec le projet pédagogique et les orientations de l'association. Elles observent et analysent les informations

recueillies et adaptent les actions en concertation avec l'équipe. Elles ont également pour mission de repérer les troubles éventuels chez un enfant, d'en assurer le suivi éventuel en concertation avec des professionnels extérieurs et les familles.

- Elles sont un relais essentiel à la relation et aux transmissions d'informations à l'égard des parents et à la verbalisation auprès des enfants de leurs différents ressentis.

#### **Les Auxiliaires de Puériculture :**

- Elles collaborent avec l'éducatrice de jeunes enfants à la mise en œuvre des activités proposées à l'enfant.
- Elles identifient ses besoins et y répondent, effectuent les soins qui en découlent (repas, sommeil, hygiène, communication) individuellement ou en groupe
- Elles participent à l'aménagement des locaux en créant un lieu de vie adapté, sécurisé et agréable qui va permettre aux enfants d'expérimenter, de faire des acquisitions et de tendre vers l'autonomie. Elles participent à la transmission d'informations auprès des parents et au sentiment de sécurité de l'enfant face à la séparation.

Ce personnel qualifié accompagne les enfants lors des activités menées avec les partenaires : carnaval, spectacle, kermesse...

#### **Les Aide Auxiliaires :**

Titulaires du CAP/BEP petite enfance, elles collaborent avec l'éducatrice de jeunes enfants à la mise en œuvre des activités proposées à l'enfant. Ce personnel qualifié accompagne également les enfants lors des activités menées avec les partenaires :

- Passerelle école maternelle
- Activités ponctuelles (carnaval, Kermesse, spectacle...)

#### **L'agent d'entretien :**

Elles assurent l'entretien des locaux et du matériel du Multiaccueil.

#### **Le Médecin référent :**

- Dans la cadre de la crèche il effectue les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois ou souffrant d'une maladie évolutive. En dehors de ce cas de figure il sera demandé un certificat médical d'aptitude à entrer en collectivité émanant du médecin de famille.
- Il veille à la bonne vie en collectivité,
- Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et des parents des enfants,
- Il veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale,
- Il veille à l'application des dispositions à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- Il organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence,
- Il est le lien entre le médecin traitant de l'enfant et la structure.

#### **La psychothérapeute :**

Elle est chargée de conduire une réunion mensuelle d'analyse des pratiques permettant à l'ensemble de l'équipe d'améliorer sa pratique collective et individuelle

#### **Autres intervenants :**

D'autres personnes sont amenées à travailler au sein de la Halte :

- Intervenante mise à disposition par la Ville de Montivilliers chargée d'offrir une animation autour du livre et du conte pour enfant chaque semaine
- Stagiaire en formation dans le cadre de notre partenariat avec les écoles de formation autour des métiers de la petite enfance. Il sera demandé aux stagiaires de fournir un certificat médical d'aptitude à travailler en structure petite enfance.

## **4 LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT**

### **6.1 Le trousseau à fournir**

La famille devra fournir des chaussons, des vêtements de rechange en nombre suffisant pour son temps d'accueil. De même il est fortement recommandé de ne pas oublier le doudou et/ou la tétine afin de faciliter le temps de séparation de l'enfant avec ses parents.

Il est demandé aux parents de fournir une gigoteuse ou une couverture pour la sieste.

## **6.2 L'adaptation**

Le petit enfant devant se familiariser avec son nouveau lieu d'accueil, les parents et le personnel doivent, ensemble, l'accompagner dans ce changement. C'est pourquoi il est indispensable de penser à des étapes successives qui faciliteront son entrée en collectivité. Tout d'abord, l'enfant restera avec l'un de ses parents afin de faire connaissance avec les lieux, les personnes, les jeux et les jouets. Ensuite, en fonction de ses réactions, l'enfant sera amené à rester seul avec l'équipe et les autres enfants. Par exemple nous vous accueillerons une demi-heure avec votre enfant puis nous accueillerons votre enfant seul demi-heure puis une heure si la première demi- heure seul s'est bien déroulée et ainsi de suite. Concernant les enfants accueillis dans le cadre de la crèche l'adaptation sera plus longue dans le temps dans la mesure où l'enfant sera amené à passer un temps nettement plus conséquent séparé de sa famille. Il sera donc demandé à l'un des deux parents d'accompagner leur enfant pendant plusieurs jours sur différents temps forts de la journée pour que ce dernier puisse découvrir petit à petit notre fonctionnement, nos locaux et qu'il puisse s'habituer à ce qu'une autre personne que ses parents répondent à ses besoins.

## **6.3 L'accueil et le départ au quotidien**

Il appartient aux parents de préparer leur enfant à l'arrivée comme au départ, ceci dans le but de prendre le temps de se séparer puis de se retrouver lors de chaque accueil à la halte. Ce temps est également un moment très privilégié pour les parents et le personnel qui va accueillir l'enfant, d'échanger les principales informations concernant l'avant accueil de l'enfant et le temps passé au multi-accueil.

Il est à noter que seule une personne **majeure**, autorisée par les parents et après avoir informé la structure, peut venir chercher un enfant.

S'agissant des enfants accueillis dans le cadre de la crèche ces échanges d'informations peuvent se faire de façon complémentaire par le biais du cahier de liaison où seront notées les principales informations concernant le déroulement de son accueil (alimentation, sommeil...). Ce cahier sera rempli chaque jour par l'équipe éducative et retranscrit à la famille. Les parents peuvent également y noter des éléments qui leur paraîtraient judicieux de rajouter.

## **6.4 L'alimentation**

Il est demandé aux parents de la crèche de fournir les boîtes de lait de leur enfant. Les biberons sont en revanche reconstitués à la crèche afin que les normes d'hygiène obligatoires en collectivité soient respectées. L'eau est fournie par la structure.

Le lait maternel peut être accepté à condition qu'il soit fourni dans le respect des principes d'hygiène (transport dans un sac isotherme, datant des dernières 24 heures et conservé au réfrigérateur). Le biberon doit être étiqueté aux nom et prénom de l'enfant, date et heure à laquelle le lait a été tiré.

Les repas servis au sein de la structure sont fournis par un prestataire externe agréé. Depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2013, conformément aux directives de la caisse nationale des allocations familiales, le conseil d'administration de l'AMISC a décidé que les repas et goûters pris au multi accueil seraient inclus dans le tarif de la prestation de journée et horaire sans aucune majoration.

En cas de régime alimentaire particulier prescrit par un médecin, les parents devront présenter un certificat médical et fournir l'aliment de régime. Un projet d'accueil individualisé sera alors établi en collaboration avec les parents, la directrice et l'infirmière.

## **6.5 Le sommeil**

Un temps de sieste est tout à fait envisageable voire conseillé que ce soit le matin ou l'après-midi en fonction des besoins et du rythme de chaque enfant. Pour les enfants accueillis en crèche le même lit dans la même chambre leur sera attribué, ceci afin de leur apporter des repères sécurisants.

## **6.6 L'hygiène :**

Par mesure d'hygiène, les enfants doivent arriver propres. L'accueil des enfants se fait dans l'espace réservé à cet effet. Dès leur arrivée, les parents préparent leur enfant dans le vestiaire et leur met une paire de chaussons.

L'accès des parents au sein de l'espace des enfants se fait dans le respect des règles d'hygiène, notamment avec le port de sur-chaussures.

Par ailleurs il est précisé qu'une vérification des installations sanitaires et de sécurité est réalisée annuellement par des organismes agréés.

### **6.7 La sécurité**

Tout d'abord il est rappelé que les enfants ne seront confiés qu'aux parents et personnes majeures désignées par la famille. Si une personne non habituelle vient chercher l'enfant, elle devra être munie d'une autorisation écrite nominative datée et signée et d'une pièce d'identité. Les parents devront avoir prévenu le personnel.

Le Centre Social AMISC souscrit une assurance pour le local et une assurance responsabilité civile pour les enfants, les salariés et les bénévoles. Celle-ci ne dégage pas les parents de leur propre responsabilité. Ils sont responsables de leur enfant tant que celui-ci n'a pas été accueilli par un personnel, et dès qu'ils ont repris contact avec leur enfant au moment du départ. Il leur est demandé :

- De ne jamais laisser un enfant seul sur la table de change,
- Surveiller les frères et les sœurs qui pénètrent dans l'espace enfant. Ceux-ci sont en permanence sous la responsabilité de leurs parents.

Pour la sécurité des enfants, sont déconseillés :

- Le port de bijoux (bracelet, chaîne, boucles d'oreilles, barrettes...).
- Les vêtements avec des cordons de serrage trop longs ainsi que les perles ou autres décorations de vêtements.
- Les jouets personnels.
- Tout objet considéré comme dangereux par le personnel (doudou dangereux, peluches à billes, billes...).

L'utilisation des équipements de l'établissement (toboggans, jeux à ressort, ...) est interdite à toute personne non inscrite au Multiaccueil. Enfin, l'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels.

## **5 SUIVI ET PROTECTION SANITAIRE DE L'ENFANT**

### **7.1 L'intervention du médecin référent**

Conformément aux décrets n°2000 762 du 1<sup>er</sup> août 2000 et du 20 février 2007 la structure s'assure du concours régulier d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste possédant une expérience en pédiatrie. L'intervention de ce médecin peut être sollicitée soit par les parents soit par la directrice en fonction des besoins estimés.

### **7.2 L'infirmière**

Elle est présente sur la structure sur un temps plein. Conformément au décret du 22 février 2007 elle apporte son concours à la directrice pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants. Elle est également la garante du suivi des protocoles sanitaires établis avec les parents ainsi que des modalités d'intervention des soins d'urgence.

### **7.3 Les maladies contagieuses et allergies**

Les parents ont obligation de prévenir le multi-accueil de toute maladie contagieuse de leur enfant. Celui-ci ne pourra d'ailleurs pas être accueilli au sein du multi-accueil le temps de la contagion. Un certificat médical de non contagion sera demandé aux parents pour accepter le retour de leur enfant au sein de la crèche ceci dans un souci de protection de l'ensemble des enfants.

Par ailleurs, il est demandé aux parents d'informer la directrice de toute allergie alimentaire, respiratoire ou cutanée de leur enfant et de le notifier dans le dossier d'inscription. Pour tout traitement de longue durée il sera établi un projet d'accueil individualisé (PAI) en collaboration avec les parents, le médecin référent et l'infirmière.

Pour tout traitement occasionnel les médicaments ne seront délivrés que sur présentation de l'ordonnance médicale du médecin de famille. Il est demandé de privilégier les prescriptions biquotidiennes, ce qui permet aux parents d'administrer les médicaments eux mêmes matin et soir.

En cas d'accident survenu à la crèche nécessitant une intervention d'urgence, la structure contacte le SAMU, la famille, le médecin référent de la structure et la directrice du Centre Social. Les services de la ville en seront également informés. Les informations concernant l'accident sont notées dans le cahier des urgences en mentionnant la date, l'heure, le nom de l'enfant, les circonstances de l'accident et les mesures prises pour la prise en charge de l'enfant.

Concernant les frais de transport dus à une intervention d'urgence ils seront à la charge de la famille. L'accident sera également signalé dans les 24 heures à l'assurance de la structure.

De même les parents s'engagent à signaler tout symptôme, état de fièvre ou chute survenus à la maison. Il appartiendra alors à la responsable, à l'infirmière ou au médecin d'accepter ou non l'enfant.

Un état fébrile étant avéré à partir de 38.5° les parents seront avertis immédiatement et il leur sera demandé de venir rechercher leur enfant. Dans l'attente, conformément à l'autorisation signée par les parents, du paracétamol sera administré à l'enfant si ces derniers ne peuvent arriver rapidement.

## **6 LA RELATION AVEC LES PARENTS**

Les activités collectives et les informations générales de l'établissement font l'objet d'un affichage à destination des familles au niveau du hall d'accueil. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Une boîte à idées à l'intérieur de la structure vous permet également de communiquer vos idées et suggestions.

Toute implication des familles au sein du multi-accueil est la bienvenue que ce soit :

- Dans le cadre des ateliers enfants/parents. Toutes les semaines nous accueillons des parents qui souhaitent participer à un petit atelier avec les enfants accompagnés par une professionnelle. Ces ateliers sont l'occasion de rencontres et de découvertes des uns et des autres, d'échanges de techniques ou d'idées. Ils permettent également au parent de voir son enfant évoluer différemment de ce qu'il connaît de lui du fait d'être en collectivité avec d'autres adultes.
- Dans le cadre des réunions du comité petite enfance. Ces réunions rassemblent une fois encore parents et professionnelles pour un travail en collaboration sur différents points de préparation ou de mise en place de projets ou encore sur une réflexion sur le mode de fonctionnement du multi-accueil dans le but d'améliorer son fonctionnement, sa communication avec les familles...
- Dans le cadre de l'organisation de temps festifs (fête petite enfance, spectacle de Noël, carnaval...) la mobilisation des familles étant inhérente à nos différents projets, la participation des familles à la préparation et à la mise en place effective des différents temps forts de notre structure nous paraît primordiale au bon fonctionnement de notre établissement et à un échange relationnel de qualité.
- Dans le cadre de la mise en place de débats à thème ou de projets plus généraux liés à la petite enfance le Centre Social AMISC organise régulièrement des cafés débats sur des thèmes en relation avec la petite enfance. C'est l'occasion de rencontrer d'autres parents et des professionnelles afin d'échanger ses différents points de vue et de façon de faire dans différents domaines et d'avoir des réponses individuelles aux questions que chacun se pose sur son mode de fonctionnement ou son mode d'éducation. Ces réunions peuvent également se dérouler dans le cadre d'échanges sur la mise en place d'un grand projet tel que la réalisation du multi-accueil dans l'optique d'une démarche participative, d'un travail de proximité avec les personnes concernées désireuses d'apporter leur concours, leurs idées.